

Des communiqués

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Pôle des services au public

Il se situe au CIAS, 3, rue de Dampierre - 17400 SJD'Y

Des agents d'accueil renseignent et guident les usagers uniquement dans leurs démarches administratives et numériques concernant les partenaires suivants : Pôle emploi, la CPAM, la CAF, la MSA, la CARSAT, La Poste, le Ministère de l'Intérieur, la Direction Générale des Finances Publiques et le Ministère de la Justice.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 / 13h30 à 17h. www.valsdesaintonge.fr/poledesservicesaupublic

tel : 05.46.59.18.33 - cias@cdcvaldesaintonge.fr

Plateforme téléphonique du lundi au vendredi de 16h à 20h au 05.46.00.10.01

Permanences

Pour un service de proximité, le CIAS regroupe sur permanence les services suivants sur RDV uniquement :

- ◆ **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) : 3646 ou sur www.ameli.fr
- ◆ **CARSAT** (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) : 3646
- ◆ **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) : www.caf.fr
- ◆ **Point conseil budgétaire de l'UDAF** : 05.46.28.36.02
- ◆ **UFC Que Choisir** (association de consommateur) : 05.46.41.53.42
- ◆ **APT'AS** (tuteurs familiaux) : 07.72.17.08.05
- ◆ **CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNEL** : 05.46.74.73.17
- ◆ **FRANCE ALZHEIMER** : 05.25.95.99.66
- ◆ **MICRO-CRÉDIT PERSONNEL** : 05.46.59.16.33
- ◆ **POINT JUSTICE** : CIDFF 17 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), UDAF 17 (mesures de protection des personnes majeures), AEM 17 (médiation familiale), ADIL 17 (logement), SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), Avocats, Conciliateurs de justice, Huissiers de justice et Notaires.

Autres

- ◆ **MSA** (Mutualité Sociale Agricole) : 4, rue rose - 17400 SJD'Y- tel : 09.69.39.91.17 - www.msa.fr

Sur RDV le lundi – Sans RDV du mardi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45

- ◆ **TRÉSOR PUBLIC** : 1, place du petit champ - 17400 SJD'Y - www.impots.gouv.fr

Institutions

- ◆ **RÉGIONAL** : Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine - www.nouvelle-aquitaine.fr
- ◆ **DÉPARTEMENTAL** : Conseil Départemental de la Charente-Maritime - www.la.charente-maritime.fr
- ◆ **LOCAL** : Communauté de Communes des Vals de Saintonge - www.valsdesaintonge.fr

EMPLOI, INSERTION, FORMATION ET ORIENTATION

Chacun des organismes suivants se situe à Saint-Jean-d'Angély

- ◆ **MISSION LOCALE** : Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans - 24, rue du Jeu-de-Billes - tel : 05.46.59.00.39
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)
- ◆ **POLE EMPLOI** : Accompagnement des demandeurs d'emploi - 1, rue le Corbusier - tel : 3949
Sans RDV, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 – Avec RDV tous les après-midi sauf fermeture le jeudi.
- ◆ **CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION** (CIO) : Information sur les orientations et démarches scolaires
6, rue Michel Texier - tel : 05.46.32.49.10 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ◆ **BUREAU INFORMATION JEUNESSE** (BIJ) : Informe le public de 11 à 30 ans sur des démarches essentielles.
37, rue de la Porte de Niort - tel : 05.46.33.65.35 - bij@valsdesaintonge.fr - Du lundi au vendredi de 13h30 à 19h.
- ◆ **ENVOL FORMATION** : Organisme de formation proposant des formations en savoirs de base (français, maths, bureautique), anglais et comptabilité - 6, avenue Pasteur - tel : 05.46.32.65.16 - contact@envolformation.com - Du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- ◆ **ADEF** : Association Intermédiaire (AI) qui met en œuvre des contrats de travail pour des chercheurs d'emploi auprès de particuliers (ménage, repassage, entretien espaces verts, ...) - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)
10, place du Marché - tel : 05.46.26.63.64 - adef.stjean@adef-emploi.fr
- ◆ **ESPACE RÉGIONAL D'INFORMATION DE PROXIMITÉ Vals de Saintonge** (ERIP) : Propose une offre de service (RDV individuel, ateliers, rencontre, ...) avec les partenaires de l'emploi du territoire afin de développer l'accès à l'information sur les métiers, la création ou la reprise d'entreprise et les formations pour tous - 55, rue Michel Texier - tel : 05.46.84.11.78.

Aide sociale◆ **Délégation Territoriale Vals de Saintonge**

8, rue Louis-Audouin Dubreuil - 17400 Saint-Jean-d'Angély - tel : 05.46.32.11.56

L'Action Sociale de Proximité en Charente-Maritime contribue à 2 missions de service public :

- la solidarité de la collectivité dans la lutte contre toutes les formes d'exclusions,
- l'aide à chacun pour retrouver ou développer son autonomie quotidienne tout au long de la vie

◆ **CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination - Point d'information local dédié aux personnes âgées

12, rue Louis Audouin-Dubreuil - 17400 SJD'Y - tel : 05.46.26.29.65 - clic.dtvds@cg17.fr

Hébergement◆ **A CHACUN SON TOI...T** : Espace Porte de Niort - 37, 39, rue Porte de Niort - 17400 SJD'Y

Tel : 05.46.32.14.84 - accueil@achacunsontoit.eu - www.achacunsontoit.eu

◆ **TREMPLIN 17** : Hébergement d'urgence, d'insertion et accueil de jour.

37, boulevard Joseph Lair - 17400 SJD'Y - tel : 05.46.24.07.35 - tremplin17-stjean@orange.fr

Portage de repas pour le maintien à domicile des personnes âgées◆ **ADMR** : 16 A, route de Cognac - 17160 MATHA - tel : 05.46.58.65.84 - matha@fedes17.admr.org◆ **ADMR** : 47, rue Saint Jean - 17330 LOULAY - tel : 05.46.33.95.94 - loulay@fedes17.admr.org◆ **AIDER 17** : 1, bld Vladimir - 17100 SAINTES - tel : 05.46.97.51.31 - contact@aider17.fr◆ **JEAN CUISTOT-TRAITEUR** : 31 avenue de l'Océan - 17510 CHIVES - tel : 05.46.33.64.21 - jeancuistot.traiteur@club-internet.fr◆ **LES JARDINS D'IROISE** : 67, boulevard Pouzet - 17300 ROCHEFORT - tel : 05.46.99.29.01 - iroise.rochefort@sgmr-ouest.com**Structures d'aide à domicile pour tout public à Saint-Jean-d'Angély**◆ **A2MAINS** : 27, rue du Château - tel : 05.46.07.24.61 - secretariat@a2mains17.fr◆ **ADMR** : 4, avenue Pasteur - tel : 05.46.32.58.61 - saintjean@fedes17.admr.org◆ **DOMALIANCE** : 28, faubourg d'Aunis - tel : 05.86.92.00.17 - resp-saintjean@domaliance.fr◆ **FREEDOM - SENIOR COMPAGNIE** : 18, place du Marché - tel : 05.46.26.75.54 - contact@bienvivreadomicile.eu**TRANSPORTS**◆ **RÉSEAU DE BUS** : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

La ligne 2538 dessert les communes entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély en aller/retour

◆ **TRANSPORT A LA DEMANDE** : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

En direction de Saint-Jean-d'Angély : le mercredi, jeudi, vendredi et samedi

En direction de Saint-Savinien : le mercredi et le samedi

Toute l'année sauf le samedi de juin à septembre

Réserver votre trajet 24h avant au 09.70.87.08.70

◆ **ANGELY BUS** : www.angely.net

Ligne régulière : le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

AUTRES SERVICES◆ **DÉCHETTERIE** : Rue Valentine-Germain - ZAC de la Grenoblerie - 17400 SJD'Y - www.cyclad.org

Du lundi au samedi avec des changements d'horaire au 16 mars et au 1^{er} octobre

◆ **DÉCHETTERIE ARTISANS (VAL2)** : pour les gravats, pierres et béton enrobé - Lieu-dit Fontorbe - 17400 SJD'Y - 06 22 48 35 68

◆ **ÉCLAIRAGE PUBLIC** : En cas de panne, vous pouvez contacter la mairie en indiquant le numéro inscrit sur le poteau concerné (UDxxx) et la localisation géographique.

◆ **ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL** : Rapprochez-vous de la mairie pour informations et conseils. La majorité des communes, en particulier rurales, ont transféré leur compétence en matière d'ANC à une collectivité départementale : le syndicat des eaux de la Charente-Maritime (SDE17)

www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Eaux-usees-et-Eaux-pluviales/L-assainissement-non-collectif-ANC

◆ **LE CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et d'ENVIRONNEMENT (CAUE) de la Charente-Maritime** : Il a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Le CAUE 17 propose des conseils gratuits lors de permanence en mairie ou au CAUE 17 - tel : 05 46 31 71 90 - contact@caue17.fr - www.caue17.com

◆ **OFFICE DE TOURISME SAINTONGE DORÉE** : 8, rue de la Grosse Horloge - BP 117 - 17416 SJD'Y Cedex

Tel : 05.46.32.04.72 - office.tourisme@angely.net - www.destinationvalsdesaintonge.com

FILS DANS LES BRANCHES

◆ **ORANGE / TÉLÉCOM** : C'est au propriétaire des haies ou des arbres de couper les branches puisqu'il n'y a pas de danger imminent. Toute personne ou tout prestataire peuvent effectuer cette tâche.

◆ **ÉLECTRICITÉ** : C'est ENEDIS qui coupe les branches dans les arbres puisqu'il y a un danger électrique pour l'humain. La prestation est payante sauf pour les lignes haute tension.